

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2016

RÉFORME DE LA PRESCRIPTION EN MATIÈRE PÉNALE - (N° 2931)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par
M. Tourret, rapporteur

ARTICLE 3

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A La dernière phrase du deuxième alinéa de l'article 85 est supprimée ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.